



**DEMANDE D'INSTALLATION TEMPORAIRE  
D'UNE GRUE OU D'UN CAMION –GRUE  
ET D'AUTORISATION DE SURVOL**

**ENTREPRISE BENEFICIAIRE DE L'AUTORISATION :** \_\_\_\_\_

Nom et numéro de téléphone du responsable du chantier joignable 24h/24 et 7j/7 :

M. : \_\_\_\_\_, tél : \_\_\_\_\_, port : \_\_\_\_\_

**ADRESSE DU CHANTIER :** \_\_\_\_\_

**INSTALLATION SOUHAITEE :**  grue  camion-grue

sur le domaine public,  sur domaine privé et domaine public,  entièrement en domaine privé

survol du domaine public,  survol de propriété privée ( joindre les autorisations de survols des propriétaires ou de leurs représentants)

survol de site sensible(1) (joindre les autorisations de survols délivrés par les gestionnaires des sites concernés avec leurs prescriptions spécifiques)

**DUREE PREVISIONNELLE D'UTILISATION DE L'ENGIN :** du : ...../...../20.... au ...../...../20.....

MARQUE : \_\_\_\_\_, TYPE : \_\_\_\_\_, CHARGE MAXIMALE : \_\_\_\_\_ kg

HAUTEUR SOUS CROCHET : \_\_\_\_\_ m, HAUTEUR TOTALE : \_\_\_\_\_ m

LONGUEUR DE LA FLECHE : \_\_\_\_\_ m, LONGUEUR DE LA CONTRE-FLECHE : \_\_\_\_\_ m,

ENCOMBREMENT AU SOL HORS TOUT

(y compris les espaces entre la machine et la palissade et entre la machine et l'ouvrage à créer) : \_\_\_\_\_ \* \_\_\_\_\_

**PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT AVEC LA DEMANDE :**

- **Numéros de permis de construire :**
- **1 plan au 1/500<sup>ème</sup> précisant :**
  - les limites du chantier ;
  - l'implantation de la (des) machine(s) et leur aire de balayage respectives ;
  - les bâtiments publics.

**PIECES A FOURNIR DES LA MISE EN SERVICE DE LA GRUE :**

- **1 copie de l'autorisation de survol (hors charge) de chaque propriété survolée par la flèche.**
- **1 copie de l'autorisation de survol (hors charge) de chaque site sensible(1) survolé par la flèche (avec les prescriptions imposées par le gestionnaire de chacun des sites survolés).**
- **1 attestation de l'organisme ayant contrôlé la conformité de l'installation de montage**

Fait à : \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature du demandeur

**Document à renvoyer 3 semaines avant le début des travaux avec la demande d'occupation du domaine public.**

(1) Site sensible : bâtiment, ou partie de bâtiment abritant un organisme qui exige une protection particulière de ses abords ou de ses accès.